

COUPE DES ÉNERGIES ALTERNATIVES DE LA FIA / FIA ALTERNATIVE ENERGIES CUP

1. Dispositions générales

- 1.1 La FIA organisera la Coupe des Energies Alternatives ("la Coupe") pour les détenteurs d'une licence internationale participant aux Epreuves qualificatives : Circuits, Courses de Côte et Rallies.
- 1.2 Un Trophée/une Coupe sera remis(e) au pilote vainqueur de chaque Catégorie de véhicules.
- 1.3 Une Coupe pour Constructeurs sera également remise pour les véhicules des Catégories III, III A, VII et VIII. Pour les Catégories VII et VIII: pour les épreuves de Tests de Conduite uniquement.
- 1.4 Un Trophée sera remis au "Groupe de Recherche" (GR) vainqueur, détenteur d'une «*LICENCE GROUPE DE RECHERCHE*» de la FIA.

Les ASN sont habilitées à délivrer une Licence internationale de concurrent appelée «*LICENCE GROUPE DE RECHERCHE*», aux Groupes de Recherche (GR) impliqués dans la construction de véhicules de Catégorie I (Véhicules Solaires) avec une visée didactique ou de recherche, tels que des équipes de l'université ou de l'enseignement secondaire ou des groupes assimilés ayant cette même visée.

Cette licence portera le nom du GR (par exemple Groupe de Recherche Université de...).

L'ASN tiendra un Registre distinct pour toutes les licences délivrées de ce type. Sur chacune de ces licences, devra figurer le nom de la personne responsable du GR en question.

Sur la liste des engagés pour chaque Epreuve, le nom des pilotes qui conduiront le véhicule devra être indiqué.

Ces pilotes doivent être titulaires d'une licence pour pilote appropriée.

2. Véhicules admis

Tous les véhicules doivent remplir les conditions du Règlement Technique de la FIA en vigueur. Les véhicules doivent être classés selon les catégories suivantes :

- Catégorie I : Véhicules à énergie solaire et de la Classe Olympie
- Catégorie II : Véhicules prototypes à énergie solaire et/ou électrique
- Catégorie III : Véhicules de production de série à énergie solaire et/ou électrique
- Catégorie III A : Véhicules de production de série à énergie électrique pour usage quotidien
- Catégorie IV : Véhicules poids léger à énergie solaire et/ou électrique
- Catégorie V : Monoplaces électriques
- Catégorie VI : Sport-Prototypes de course
- Catégorie VII : Véhicules hybrides électriques
- Catégorie VIII : Autres véhicules à énergie alternative

3. Caractéristiques des épreuves

Rallies

- Longueur minimum : - 150 km pour les véhicules électriques.
- 300 km pour tous les autres véhicules à énergie alternative.

4 Epreuves Spéciales d'une longueur totale minimum de 15 km. Durée de 2 jours minimum.

Toute Epreuve Spéciale (tests d'accélération, slaloms, courses de côte, sprints) doit avoir lieu sur des routes fermées. Toutes les distances seront calculées pour permettre à tous les véhicules de démontrer leurs performances pendant les Epreuves Spéciales.

1. General provisions

- 1.1 The FIA will organise the Alternative Energies Cup (the Cup) for holders of an international licence, taking part in the qualifying Events: Circuits, Hill-Climbs and Rallies.
- 1.2 A Trophy/Cup shall be awarded to the winning driver in each Category of vehicles.
- 1.3 One Cup for Manufacturers shall also be awarded for vehicles of Categories III, III A, VII and VIII. For Categories VII and VIII: in Driving Tests events only.
- 1.4 One Trophy shall be awarded to the "Research Group" (RG) winner, the holder of an FIA "RESEARCH GROUP LICENCE".

The ASNs are authorised to issue an FIA International Competitor Licence named "RESEARCH GROUP LICENCE", for Research Groups (RG) involved in the construction of vehicles of Category I (Solar Vehicles) with a didactic or research aim, such as university or secondary school teams or assimilated groups having the same aim.

This licence will be identified with the name of the RG (for example: Research Group University of...).

The ASN will keep a separate Register for all such licences issued. On each such licence, the name of the person responsible for the relevant RG must be indicated.

On the entry list for each Event, the names of the drivers who will drive the vehicle shall be indicated.

Those drivers must be holders of an appropriate personal driver's licence.

2. Eligible vehicles

All vehicles must comply with the requirements of the current Technical Regulations. Vehicles shall be classified according to the following categories:

- Category I: Solar powered vehicles and Olympia Class
- Category II: Solar and/or electrically powered prototype vehicles
- Category III: Solar and/or electrically powered series production vehicles
- Category III A: Electrically powered series production vehicles for daily use
- Category IV: Solar and/or electrically powered lightweight vehicles
- Category V: Electric single seaters
- Category VI: Racing Sports-Prototypes
- Category VII: Hybrid electrical vehicles
- Category VIII: Other alternative energy vehicles

3. Characteristics of the Events

Rallies

- Minimum distance: - 150 km for electric vehicles.
- 300 km for all other alternative energies vehicles.

4 special stages of a total minimum distance of 15 km. Lasting a minimum of 2 days.

Special Stages (acceleration tests, slaloms, hill-climbs, sprints) must be run on closed roads. All distances will be calculated to allow all vehicles to demonstrate their performance during the Special Stages.

COUPE DES ENERGIES ALTERNATIVES DE LA FIA /
FIA ALTERNATIVE ENERGIES CUP

Circuits

Catégorie I :	minimum 100 km. La course pourra être divisée en 2 manches.
Catégories II et III :	minimum 35 km. La course pourra être divisée en 2 manches.
Catégories IV, V et VI :	minimum 20 km. La course pourra être divisée en 2 manches.

Pour la Catégorie I, il devra y avoir un intervalle minimum de 5 heures entre 2 manches ou 2 courses.

Pour toutes les autres catégories, il devra y avoir un intervalle minimum de 2 heures entre 2 manches ou 2 courses.

Si le nombre de véhicules engagés en Catégories II et III ne justifie pas l'organisation d'une course pour ces véhicules, ils pourront être amalgamés aux véhicules des Catégories V et VI, auquel cas ils feront l'objet d'un classement séparé mais parcourront la même distance que la distance prévue pour les véhicules de Catégories V et VI.

Catégorie VIII :	maximum 30 minutes. L'épreuve peut comprendre 1 ou 2 manche(s) ou 1 ou 2 course(s).
------------------	--

Courses de côte

Longueur minimum de la côte :	2 km.
Pente moyenne minimum :	5%.
Distance totale minimum :	4 km.

Si la côte est d'une longueur inférieure à 4 km, il y aura un nombre minimum de 2 montées de course.

Pour les Epreuves de Tests de Conduite: voir règlement spécifique.

Epreuves pour véhicules solaires

Une épreuve pour véhicules solaires a pour objectif de fournir un cadre de référence pour les technologies de mobilité économes en énergie ainsi que pour la promotion de la recherche en matière de transport durable.

La gestion des paramètres liés à l'énergie tels que l'énergie électrique embarquée, l'énergie rechargée à partir des batteries solaires, etc. constituera le premier critère pour définir la forme d'une épreuve pour véhicules solaires et établir les classements appropriés. Par conséquent, une épreuve pour véhicules solaires n'est jamais une course ou une épreuve de vitesse au sens traditionnel de la FIA.

Autres épreuves

Des épreuves d'une nature différente de celles ci-dessus mentionnées peuvent être prévues, auquel cas une demande détaillée doit être soumise à la Commission au moins trois mois à l'avance. Dans certains cas particuliers, ce délai pourra être réduit sur décision de la Commission.

4. Classement

A la fin de chaque épreuve qualificative, les classements suivants seront établis :

- Classement général pour la Catégorie I (un classement pour les véhicules à énergie solaire et un classement pour les véhicules de la Classe Olympique) et la Catégorie III A
- Classement selon les classes de poids
 - . en Catégorie II pour les classes allant jusqu'à la classe 4 et au-dessus ;
 - . en Catégorie III pour les classes allant jusqu'à la classe 4 et au-dessus ;
 - . en Catégorie IV pour les classes 1 et 2 ;
 - . en Catégorie V pour la classe 1 : groupes 1 et 2, et la classe 2;
 - . en Catégories V & VI : un classement pour les classes de la Catégorie VI allant jusqu'à la classe 4 et un classement pour les Catégories V au-dessus de la classe 2 et VI

Circuits

Category I:	minimum 100 km. The race may be divided into 2 heats.
Categories II and III:	minimum 35 km. The race may be divided into 2 heats.
Categories IV, V & VI:	minimum 20 km. The race may be divided into 2 heats.

For Category I, there must be a minimum interval of 5 hours between 2 heats or 2 races.

For all other Categories, there must be a minimum interval of 2 hours between 2 heats or 2 races.

If the number of entries of vehicles of Categories II and III is not sufficient to justify a race for these vehicles, they can be amalgamated with vehicles of Categories V & VI, with a separate classification but running the same distance as the vehicles of Categories V & VI.

Category VIII:	maximum 30 minutes. The event may be composed by 1 or 2 heat(s) or 1 or 2 race(s).
----------------	---

Hill-Climbs

Minimum length of the climb:	2 km.
Minimum average slope:	5%.
Minimum total distance:	4 km.

If the climb is less than 4 km long, there will be a minimum of 2 competitive runs.

For Driving Tests Events: see specific regulations.

Solar Car Events

The purpose of a solar car event is to provide an educational platform for energy efficient mobility technologies as well as to promote research into sustainable transport.

The management of energy relevant parameters such as on-board electric energy, recharged energy from a solar array, etc. will be the first criteria for defining the shape of a solar car event and for drawing up the appropriate classifications. Consequently, a solar car event is never a race or a speed event in the true FIA sense.

Other events

Events of a different nature from those listed above may be authorised. The request, giving full details, must be sent to the FIA Commission 3 months before the event. In certain circumstances this deadline may be reduced, at the discretion of the Commission.

4. Classification

At the end of each qualifying Event, the following classifications will be established:

- General classifications for Category I (one classification for Solar powered vehicles and one classification for Olympia Class vehicles) and Category III A
- Classifications according to weight classes
 - . in Category II for weight classes up to 4 and over 4;
 - . in Category III for weight classes up to 4 and over 4;
 - . in Category IV for weight classes 1 and 2;
 - . in Category V for weight class 1: groups 1 and 2, and class 2;
 - . in Categories V & VI: one classification for Category VI weight classes up to 4 and one classification for Categories V over class 2 and VI over class 4.

au-dessus de la classe 4.

- en Catégorie VIII : classement tel qu'établi par la Commission des Championnats à Energie Nouvelle et Electrique de la FIA, en fonction de la typologie des véhicules participant à l'Epreuve.

Pour chacun des classements ci-dessus, les points seront attribués de la façon suivante :

1 ^{er} :	10 points
2 ^{ème} :	8 points
3 ^{ème} :	6 points
4 ^{ème} :	5 points
5 ^{ème} :	4 points
6 ^{ème} :	3 points
7 ^{ème} :	2 points
8 ^{ème} :	1 point.

Un coefficient 2 sera appliqué aux rallyes de plus de 500 km comportant plus de 40 km d'épreuves spéciales.

Pour le classement final de la Coupe, 50% (arrondis) des meilleurs résultats plus un dans les Epreuves organisées pour chaque Catégorie de véhicules seront retenus.

Pour les épreuves de vitesse uniquement de la Catégorie VII et de la Catégorie VIII, les points ne seront attribués pour la Coupe que s'il y a un minimum de trois (3) concurrents dans chacune des catégories susmentionnées.

Ex aequo :

a) Pilotes

Pour départager des pilotes ayant marqué exactement le même nombre total de points, la règle sera la suivante :

- en fonction du plus grand nombre de premières places, puis de deuxième places, puis de troisième places, etc., obtenues aux classements des Epreuves ayant servi à constituer leur total de points ;
- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues aux classements de toutes les Epreuves auxquelles aura pris part chacun des pilotes totalisant le même nombre de points ;
- en cas de nouvel ex aequo, la FIA décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

b) Constructeurs

Pour départager des marques ayant obtenu exactement le même total de points, la règle sera la suivante :

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans le nombre d'Epreuves ayant servi à constituer le total de points pour chaque marque ou constructeur, en tenant compte d'une seule place par rallye pour chaque marque ou constructeur ;
- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans toutes les Epreuves auxquelles les marques ou constructeurs ex aequo ont pris part, en tenant compte d'une seule place par rallye pour chaque marque ou constructeur ;
- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans toutes les Epreuves auxquelles les marques ou constructeurs ex aequo ont pris part, si une marque ou un constructeur a obtenu plus d'une place dans la même Epreuve, les points de ces places seront additionnés ;
- en cas de nouvel ex-aequo, la FIA décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

5. Récompenses de la FIA

Les récompenses de la FIA seront attribuées aux pilotes ayant participé au minimum à trois épreuves de la Coupe des Energies Alternatives de la FIA (disposition applicable à chaque catégorie à l'exception de la Catégorie I), de la façon suivante :

a) Catégories, Trophées et Coupes

Catégorie I : un Trophée pour le Groupe de Recherche vainqueur et un Trophée pour le Groupe de Recherche vainqueur de la Classe Olympique;

Catégorie II : classes de poids allant jusqu'à la classe 4 classes de poids supérieures à la classe 4 : un Trophée pour le vainqueur ayant le plus

- in Category VIII: classification as established by the FIA Electric and New Energy Championships Commission, depending on the typology of the vehicles taking part in the Event.

For each of the above-mentioned classifications, points will be allocated as follows:

1 st place:	10 points
2 nd place:	8 points
3 rd place:	6 points
4 th place:	5 points
5 th place:	4 points
6 th place:	3 points
7 th place:	2 points
8 th place:	1 point.

There will be a coefficient of 2 for Rallies of over 500 km in which there are more than 40 km of Special Stages.

For the final classifications of the Cup, 50% (rounded up) of the best results, plus one, in the Events organised for each Category of vehicles, will be taken into account.

For speed events only in Category VII and Category VIII, points will be awarded for the Cup only if there is a minimum of three (3) competitors in each of the previously mentioned categories.

Dead Heat:

a) Drivers

The rule for deciding between drivers who have scored exactly the same points total shall be:

- according to the greater number of first places, then second places, then third places, etc., achieved in the classifications of the Events which have served to make up their points total;
- according to the greater number of highest places achieved in the classifications of all the Events in which each of the drivers with the same points score has taken part;
- in the event of a further tie, the FIA itself will decide the winner, on the basis of whatever other considerations it thinks fit.

b) Manufacturers

The rule for deciding between makes which have scored exactly the same points total shall be as follows:

- according to the greater number of highest places achieved in the number of Events having served to make up the points total for each make or manufacturer, taking into account only one place per rally for each make or manufacturer;
- according to the greater number of highest places achieved in all the Events in which the tied makes or manufacturers have taken part, taking into account only one place per rally for each make or manufacturer;
- according to the greater number of highest places achieved in all the Events in which the tied makes or manufacturers have taken part; if a make or manufacturer has achieved more than one place in the same Event, points for these places will be added together;
- in the event of a further tie, the FIA itself will decide the winner, on the basis of whatever other considerations it thinks fit.

5. FIA Awards

The FIA awards will be allocated to the drivers who have taken part in a minimum of three events in the FIA Alternative Energies Cup (this is applicable for each category except Category I) as follows:

a) Categories, Trophies and Cups

Category I: one Trophy for the Research Group winner and one Trophy for the Research Group winner in Olympia Class;

Category II: weight classes up to 4 weight classes over 4: one Trophy for the winner with the highest

COUPE DES ENERGIES ALTERNATIVES DE LA FIA /
FIA ALTERNATIVE ENERGIES CUP

	grand nombre de points ;		number of points;
Catégorie III :	classes de poids allant jusqu'à la classe 4 classes de poids supérieures à la classe 4 : une Coupe pour le vainqueur ayant le plus grand nombre de points ;	Category III:	weight classes up to 4 weight classes over 4: one Cup for the winner with the highest number of points;
Catégorie III A :	deux Trophées pour le vainqueur et copilote ayant le plus grand nombre de points ;	Category III A:	two Trophies for the winner and co-driver with the highest number of points;
Catégorie IV :	classe de poids 1 (jusqu'à 150 kg) classe de poids 2 (au-dessus 150 kg et jusqu'à 300 kg) : un Trophée pour le vainqueur ayant le plus grand nombre de points ;	Category IV:	weight class 1 (up to 150 kg) weight class 2 (over 150 kg and up to 300 kg): one Trophy for the winner with the highest number of points;
Catégorie V :	classe de poids 1 groupe 1 classe de poids 1 groupe 2 classe de poids 2 : un Trophée pour le vainqueur ayant le plus grand nombre de points.	Category V:	weight class 1 group 1 weight class 1 group 2 weight class 2: one Trophy for the winner with the highest number of points.
Catégories V et VI:	classes de la Catégorie VI allant jusqu'à la classe 4 Catégories V au-dessus de la classe 2 et VI au-dessus de la classe 4 : un Trophée pour le vainqueur ayant le plus grand nombre de points.	Categories V & VI:	Category VI classes up to 4 Categories V over class 2 and VI over class 4: one Trophy for the winner with the highest number of points.
Catégorie VII :	un Trophée pour le vainqueur ayant obtenu le plus grand nombre de points lors des épreuves de vitesse uniquement;	Category VII:	one Trophy for the winner with the highest number of points of speed events only;
Catégorie VIII :	un Trophée pour le vainqueur ayant obtenu le plus grand nombre de points lors des épreuves de vitesse uniquement;	Category VIII:	one Trophy for the winner with the highest number of points of speed events only;
Catégories VII et VIII :	deux Trophées pour le vainqueur et le copilote des Epreuves de Tests de Conduite uniquement.	Categories VII & VIII:	two Trophies for the winner and co-driver of Driving Tests Events only.

Le conducteur doit être présent à la cérémonie de remise des prix pour y recevoir le Trophée / la Coupe.

The competitor must be present at the prize-giving ceremony in order to receive the Trophy/Cup.

b) Coupe des Constructeurs

Les Constructeurs se conformeront aux exigences figurant à l'Article 2.5 (Véhicules de série à propulsion solaire et / ou électrique (Catégorie III)) du Règlement Technique pour Véhicules à Energie Alternative.

- Catégorie III : classes de poids allant jusqu'à la classe 4
classes de poids supérieures à la classe 4
- Catégorie III A
- Catégories VII et VIII: pour les épreuves de Tests de Conduite uniquement.

Une Coupe pour la marque ayant totalisé le plus grand nombre de points (même échelle de points que celle définie ci-dessus - voir point 4).
Pour toute marque, seule la voiture la mieux classée peut marquer des points dans la Coupe des Constructeurs.

b) Manufacturers' Cup

Manufacturers shall comply with requirements stated in Article 2.5 (Solar and/or electrically powered series production vehicles (Category III)) of the Technical Regulations for Alternative Energy Vehicles.

- Category III: weight classes up to 4
weight classes over 4
- Category III A
- Category VII & VIII: in Driving Tests events only.

One Cup to the make with the highest number of points (the same scale of points as that defined above - see point 4).

For any one make, only the best placed car may score points for the Manufacturers' Cup.

6. **Interprétation du présent règlement**

Le texte anglais fait foi.

6. **Interpretation of these regulations**

The English text is the official one.